

Les emplois dont la crise a fait apparaître le caractère indispensable sont-ils aujourd'hui justement considérés ? Comment mieux les prendre en considération ?

Respectable Loge, Saint Jean au Temple de la Paix, Orient de Metz, Région 4

Quels sont les emplois dont la crise a fait apparaître le caractère indispensable ?

Lors de la crise sanitaire le service rendu a primé sur le statut de celui qui le rendait : public ou privé ou sur la manière de le rendre (présentiel ou numérique)

1-1- Les personnels des services publics : État, Hôpitaux, EHPAD, Collectivités Locales (élus et fonctionnaires notamment logistiques : éboueurs, transporteurs, services de nettoyage et désinfection...), ambulanciers cuisiniers, médecins, soignants, enseignants...

1-2- Les personnels publics et privés

A- Les pharmaciens, les enseignants (soutien scolaire numérique indispensable mais pénalisant pour les familles sans ordinateur et pour les gardes d'enfants de soignants) ; les personnels financiers de l'État et des collectivités locales pour assurer les paiements des entreprises et des rémunérations de toute nature. (salaires, retraites, fournisseurs...)

La nécessaire collaboration entre Hôpitaux publics, structures privées et médecine libérale de ville s'est imposée aux acteurs du quotidien. La prévention (masques, gestes barrières ?) ou le soin (hôpitaux, structures de santé).

B- Les acteurs et métiers du numérique : internet, multiplication des commandes numériques ; Visio-conférence ; 'drive', paiement systématique par carte bancaire (réduire les contacts manuels) maintien du lien social en (EHPAD) et aux familles éclatées ou géographiquement distantes pour l'enseignement à distance

C- Les acteurs privés pour maintenir la chaîne alimentaire : agriculteurs ; boulangers ; hypermarchés ; caisseries ; tous les métiers de "bouche"...

Une grande faculté d'adaptation des acteurs de terrain et des entreprises dans leur fonctionnement et leur gestion de la crise sanitaire (peu de moyens, innovation, recherche du résultat bénéfique...)

Certains emplois classés indispensables sans réels critères que de faire face à Covid-19 par les médias (monde médical et paramédical) au détriment d'emplois non mis en lumière par la crise sanitaire (si virus informatique les informaticiens primeront-ils sur les autres emplois)?

Le caractère indispensable des emplois est-il en fonction des circonstances d'une gestion de crise sanitaire ?

Si le soleil fait un trou dans la couche d'ozone les fabricants de chapeaux et de parasols seront-ils indispensables ?

Une gestion nationale centralisée et centrée sur la Covid-19 (priorité aux malades Covid-19 et aux urgences et les autres laissés en attente de la fin du confinement)

II- Ces emplois indispensables sont-ils aujourd'hui justement considérés ?

Les emplois indispensables paraissent insuffisamment considérés étant mal rémunérés. La question appelle l'interrogation sur la considération : une reconnaissance ? Sociale (symbole des

applaudissements, sens du service public et du devoir accompli.) ou/et financière (meilleure rémunération).

Les emplois sont soit d'un haut niveau de qualification (médecins ou soignants ; métiers du numérique), soit utiles et nécessaires sans une qualification élevée (livreurs, personnels d'entretien ...). Le télétravail fut essentiellement pour les cadres et le chômage partiel majoritaire pour les autres.

On nous parle de guerre, une guerre particulière. Habituellement ce sont les hommes qui font la guerre or les gens de l'avant qui nous ont servis, ces gens qui étaient au combat, 80% étaient des femmes. Ce sont les femmes qui ont été au pouvoir, ce sont elles qui ont pris la tête des opérations avec des risques majeurs. Alors que l'on chipote pour une augmentation de 100€ ! Alors que certains salaires de médecins et chefs de service et autres responsables sont choquants. C'est un sujet sur lequel il faudra réfléchir dans notre société.

La crise sanitaire n'a-t-elle pas accrue les inégalités ? Comment trouver un équilibre entre urgence sanitaire et urgence sociale ?

III- Comment mieux les prendre en considération ?

Les engagements pris au pic de la crise sanitaire pourront-ils être financièrement tenus ? Une crise économique sévère ne va-t-elle pas déferler ?

Une revalorisation budgétaire forte et durable des rémunérations pour les emplois dits indispensables (médecins, soignants, enseignants...) ou ponctuelle par versement de primes ? Cette meilleure rémunération ne sera-t-elle pas vécue comme injuste pour les non-bénéficiaires à savoir les emplois considérés non indispensables.

Une rémunération meilleure redonnant du pouvoir d'achat et une sur-augmentation salariale pour les emplois indispensables mais est-ce possible au plan de la soutenabilité financière au niveau du pays France.

Il y aurait un souci de justice avec les enseignants. Il ne faut pas confondre argent et reconnaissance. L'argent doit être donné en fonction des difficultés du métier. Doit-on donner de l'argent à tout le monde ? On ne le peut pas.

Cette insuffisante valorisation budgétaire pénalise la considération des travailleurs et pourrait déboucher sur une crise sociale (chômage, pouvoir d'achat, consommation faible, épargne de précaution forte...).

Un débat : Mieux rémunérer et alourdir encore la dépense ou contenir le déficit pour ne pas obérer l'avenir du pays.

La faible rémunération de celles et de ceux que l'on appelle les petites mains est économiquement justifiée car elle facilite l'accès du plus grand nombre à ces services de base aux coûts de production peu élevée. C'est bien entendu socialement inacceptable et politiquement incorrect. Une amélioration des tâches socialement utiles passe par une nouvelle répartition de la richesse.

C'est une question éminemment politique.

L'État français a fait des efforts financiers sensibles (différents plans financiers de soutien fondés sur la transition écologique et numérique/ PGE (Prêts Garantis par l'État) pour aider les entreprises dans des secteurs en difficulté.

Les entreprises qui ont adapté leur fonctionnement à la gestion de la crise sanitaire auront en plus de la valeur actionnariat à prendre en compte l'impact social et sociétal.